L. J.-C. & M. I.

JUNIORAT
DU SACRE-CŒUR

— A —

OTTAWA, Canada

Maison d'éducation ouverte aux Jeunes Gens qui aspirent à devenir Prêtres-Oblats de Marie Immaculée.

QUEBEC
Frs N. Faveur, Imprimeur-Editeur

L. J.-C. & M. I.

JUNIORAT
DU SACRE-CŒUR

— A —

OTTAWA, Canada

Maison d'éducation ouverte aux Jeunes Gens qui aspirent à devenir Prêtres-Oblats de Marie Immaculée.

QUEBEC
Frs N. Faveur, Imprimeur-Editeur

Z5
C3
1890

JUNIORAT DU SACRÉ-CŒUR, OTTAWA.

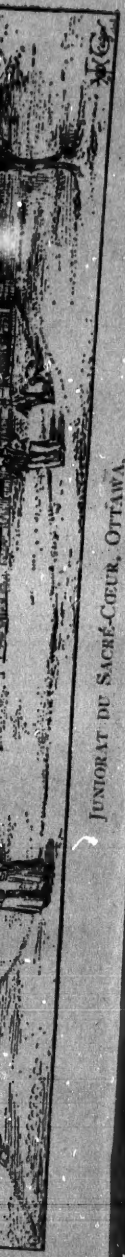

LE JUNIORAT
DU
SACRE-CŒUR

Au sein de la capitale du Canada, dans le splendide quartier appelé Sandy Hill (la Côte de Sable), vient de surgir un édifice remarquable par son architecture et ses proportions. Avec la grande croix qui le domine, il figure avec honneur au milieu des nombreuses institutions catholiques qui ornent la cité. On le nomme : le **Juniorat du Sacré-Cœur.**

Ce nom, juniorat, paraîtra nouveau, sans doute, à bien des personnes ; il ne se trouve pas dans le dictionnaire français bien qu'il nous vienne de France. Les Pères Oblats appellent **Juniorats** les établissements où ils font suivre un cours d'études classiques à des jeunes gens qui se disposent à entrer définitivement dans leur congrégation, et à devenir, eux aussi, prêtres oblats. Notre juniorat, comme notre noviciat, est donc une maison uniquement destinée à nous recruter des vocations, avec cette différence que le noviciat n'admet que des sujets déjà préparés aux études philosophiques ou théologiques, tandis que le juniorat a pour objet de préparer nos futurs missionnaires à ces mêmes études, et de les acheminer ainsi vers le noviciat.

But des Juniorats.

Les Pères Oblats, établis dans les cinq parties du monde, sont partout en nombre insuffisant pour répondre à toutes les exigences de leur saint ministère.

Ainsi, pendant qu'il y a encombrement presque partout dans les carrières libérales, le nombre des ouvriers apostoliques est toujours trop restreint. Combien de fois nos différents Supérieurs Généraux se sont vus dans la pénible nécessité de refuser du renfort à nos évêques missionnaires et à nos supérieurs provinciaux, qui leur en demandaient avec de fortes instances !

Pour combler, autant que possible, cette regrettable lacune, les Pères Oblats ont, depuis plus d'un demi-siècle, inauguré un premier juniorat en France, sous le regard de leur Vénéré Fondateur et près du berceau de leur famille religieuse.

A cette première fondation sont venues s'en ajouter successivement plusieurs autres du même genre.

Aujourd'hui, ces différents établissements fonctionnent à merveille, et fournissent chaque année un fort contingent de sujets à nos noviciats.

Le Canada ne pouvait rester longtemps dépourvu de son juniorat. Ce pays catholique compte une infinité de jeunes âmes dans lesquelles la main de Dieu a déposé un germe de vocation religieuse et apostolique, qui ne demande que des circonstances favorables pour se développer et arriver à maturité. Aussi, espérons-nous voir bientôt le Juniorat du Sacré-Cœur donner asile à une centaine de jeunes gens, tout occupés à mettre une base solide à l'édifice de leurs vertus et de leur science sacerdotales et apostoliques.

Pour que le Juniorat du Sacré-Cœur ne soit pas pris pour ce qu'il n'est pas, nous dirons qu'il n'est ni un collège, ni un orphelinat.

Le Juniorat n'est point un collège.

Il y ressemble, sans doute, par le caractère des études qu'on y poursuit, mais il en diffère en ce que l'on y marche vers un but parfaitement déterminé. Le juniorat n'admet dans son enceinte que des jeunes gens jugés aptes et disposés à devenir prêtres-oblats. Nous sentons le besoin d'insister fortement sur ce point pour qu'on ne se méprenne pas.

Le juniorat est, pour le recrutement des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, ce qu'est le petit séminaire ou le collège classique, pour le recrutement du clergé séculier et des carrières libérales. De plus, les Pères Oblats ont pleine et entière autorité sur leurs élèves junioristes. Ceux-ci, à la vérité, ne sont point liés par des vœux, cependant ils appartiennent de fait à la communauté ; ils sont déjà, en quelque sorte, membres de notre famille religieuse, et nous nous plaisons à les appeler et à les considérer comme nos frères cadets.

Il doit être bien entendu que les parents nous laissent toute liberté de diriger leurs enfants, dès qu'ils consentent à leur entrée au juniorat. Ils ne sauraient légitimement les réclamer après nous les avoir confiés.

Toute influence de leur part, exercée dans le but de s'opposer à la vocation de leurs enfants, serait manifestement injuste et condamnable.

D'un autre côté, nous entendons bien avoir plein droit de renvoyer, selon que bon nous semble, les jeunes gens que nous aurons admis au juniorat, et encore, sans que nous soyons tenus de rendre compte aux

parents des motifs qui nous font agir. On doit supposer que nous avons grandement à cœur de ne pas contrarier les desseins de Dieu dans la direction de notre œuvre, et que nous nous faisons un devoir de ne pousser personne à un état de vie auquel nous ne le croyons pas appelé. S'il est vrai, d'une manière absolue, que de tous les états, l'état religieux est le meilleur, il n'en est pas moins vrai que, pour chacun pris individuellement, la meilleure vocation est celle qui lui vient de Dieu. C'est pourquoi, lorsque nous conseillons à un de nos élèves de quitter le juniorat, tous doivent comprendre que nous agissons ainsi, parce que nous ne découvrons pas dans ce sujet des signes suffisants de vocation religieuse et apostolique.

Le juniorat n'est point un orphelinat.

Nous devons compatir au malheur de ceux qui, encore à la fleur de l'âge, sont privés de l'assistance de leurs parents, mais il ne s'ensuit pas que notre institut doive être considéré comme un refuge pour les orphelins, à moins qu'ils n'aient toutes les qualités requises pour devenir prêtres-oblats. Nous n'admettons invariablement au juniorat que des sujets nous donnant de solides espérances, et quant à leurs succès, et quant à leur persévérance.

A un autre point de vue encore, le juniorat ne doit pas être considéré comme un orphelinat, en ce sens que ceux qui l'habitent avec nous, ne sont point privés des joies du foyer. Auprès de nous, en effet, ils vivent de la véritable vie de famille, ils en ont les avantages et en savourent les douceurs. Dans le monde, on se fait souvent une singulière idée de la vie de communauté ; on se la représente comme quelque chose de froid, de sombre et de rigide. Telle n'est pas assurément l'atmosphère où vivent nos junioristes. Pour s'en convaincre il suffirait d'être pour quelque temps en contact avec eux. Au reste, Notre-Seigneur n'a-t-il pas promis le centuple en ce monde à ceux qui renoncent à tout pour le suivre ? N'a-t-il pas dit à ses apôtres, avant de les quitter, qu'il "ne les laisserait pas orphelins" Nos junioristes éprouvent en eux-mêmes la réalisation de ces magnifiques promesses. Notre-Seigneur ne les laisse pas orphelins ; il a établi sa demeure au milieu d'eux ; plusieurs fois par jour, il leur donne audience, il les admet à des entretiens intimes, lui, dont " la conversation n'a point d'amertume" ; une, et même plusieurs fois la semaine, il se donne à eux dans la sainte communion. Et ces jeunes âmes ainsi favorisées des entretiens divins et nourries du pain des anges, se fortifient dans la grâce et goûtent une paix, une joie intérieure que le monde ne peut donner.

Voici, au reste, le règlement du junioriste pendant l'année scolaire :

Règlement journalier

5	heures,	Lever.
5.15	"	Prière du matin et méditation.
5.35	"	Dortoir (chacun fait son lit).
5.50	"	Sainte messe.
6.20	"	Etude.
7.30	"	Déjeuner et récréation.
8	"	Etude.
8.30	"	Classe (à l'université).
10.30	"	Récréation.
10.45	"	Etude.
11.50	"	Examen particulier.
12	"	Diner et récréation.
1.30	"	Etude.
2.30	"	Classe (à l'université).
4.30	"	Récréation, goûter.
5	"	Visite au T. S. Sacrement et à la Ste-Vierge.
5.15	"	Lecture spirituelle.
5.30	"	Etude.
6.30	"	Souper,—récréation.
7.30	"	Prière,—chapelet,—préparation à la méditation.
8	"	Etude.
9	"	Coucher.

Deux fois la semaine, les mercredi et samedi, il y a congé de midi à cinq heures. En outre, il y a sept ou huit grands congés durant l'année scolaire. *

Le dimanche, les junioristes n'ont point de classe, mais ils ont d'assez longues études. De plus, ils assistent aux offices paroissiaux de l'église du Sacré-Cœur. Ils chantent ces offices en alternant avec les chantres de la galerie. A tour de rôle ils remplissent les fonctions de cérémoniaire et de thuriféraire. Par leur assistance au chœur et la part qu'ils prennent au chant et aux cérémonies, ils contribuent grandement à relever l'éclat des offices religieux.

---

* Nous tenons fortement à ce que les junioristes ne perdent aucune étude ni aucune classe ; c'est pourquoi nous prions les parents qui désirent les visiter de ne se présenter que pendant les congés ou aux heures de récréation.

Les Vacances.

A l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an, l'université accorde une couple de semaines de vacances à ses élèves. Les junioristes passent toute cette quinzaine au juniorat. Le temps des jeux et des récréations est alors de beaucoup prolongé. Les classes sont remplacées par l'étude. C'est à cette époque que nous avons, dans notre chapelle de communauté, la dévotion des quarante heures. Ainsi, pendant que leurs confrères de l'université passent ces courtes vacances à s'amuser et à se distraire au sein de leurs familles, les junioristes ont l'avantage de se retremper dans la dévotion et de se fortifier dans les matières de leurs classes respectives.

RÉSIDENCE SAINT JOSEPH, PERKIN'S MILLS P. Q.
MAISON DE VACANCES DES JUNIORISTES.

Pendant les vacances d'été, les junioristes ne sont point libres d'aller dans leurs familles, et, si l'on juge à propos de leur accorder cette permission, ça ne peut être que pour une dizaine de jours tout au plus. Des motifs très-sérieux nous ont déterminés à garder nos élèves auprès de nous pendant les vacances. Leur permettre d'aller passer deux mois chaque année dans leurs familles, ce serait en exposer gravement plusieurs à perdre leur vocation. Combien de bons écoliers quittent le collège à la fin de l'année scolaire et y

reviennent après les vacances tout démoralisés et pervertis ! C'est qu'ils ont passé les vacances dans le désœuvrement et dans des compagnies dont le contact leur a été funeste. Ce danger est surtout à craindre pour les écoliers dont les parents habitent la ville. C'est donc par un sérieux motif de prudence que nous tenons à garder nos junioristes auprès de nous pendant les vacances.

Cependant nous entendons bien ne pas les priver du repos d'esprit et des exercices corporels dont ils ont si grand besoin à leur âge, après les pénibles travaux d'une année scolaire. Aussi, n'avons-nous rien négligé pour leur procurer ces avantages. Nos junioristes ont une maison de campagne pour le temps des vacances ; elle est située à une vingtaine de milles d'Ottawa, dans une charmante solitude, sur le versant d'une colline dont le pied est baigné dans un lac aux eaux limpides. Les amateurs de la belle nature ne peuvent guère trouver d'endroits plus charmants, aussi nos junioristes aiment-ils beaucoup leur maison de campagne.

Le temps des vacances est partagé entre la prière, l'étude et les récréations. Quant aux exercices de piété, le règlement est le même que celui de l'année scolaire. Il y a environ quatorze heures d'étude ou de classe par semaine. Ces heures sont très précieuses à nos élèves ; ils en profitent pour se fortifier dans les différentes matières du cours classique, et se mettre ainsi en état de suivre plus avantageusement leurs classes à la réouverture des cours universitaires.

Les mardis et jeudis sont jours de grands congés, on dîne dehors, on se promène sur l'eau et l'on s'amuse à la pêche ou à différents jeux.

Les dimanches il y a messe et vêpres chantées dans notre chapelle.

Aux dernières vacances, les junioristes ont eu leur retraite annuelle à leur maison de campagne. Elle a commencé le soir du onze du mois d'août pour se terminer le jour de la fête de l'Assomption. On s'est préparé à la communion générale par l'adoration du Très Saint Sacrement exposé dans notre oratoire pendant vingt-quatre heures consécutives. Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa nous a permis d'avoir annuellement une journée d'adoration devant le T. S. Sacrement exposé, en union avec la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

Il est probable que nos junioristes auront à l'avenir leur retraite annuelle à cette même époque des vacances. Notre solitude se prête on ne peut mieux à ces exercices. Au reste, comme l'arrivée des nouveaux junioristes a lieu ordinairement vers la fin de juin, la communauté se trouve à peu près complète pour le temps des vacances, et, à ce point de vue, rien ne s'oppose à ce que la retraite soit à cette époque de l'année.

L'admission au juniorat ne peut être gratuite.

Nous voudrions être en mesure de suffire par nous-mêmes à tous les frais de pension, d'instruction, de logement et de vêtement de nos junioristes, mais on comprendra sans peine que nous ne le pouvons pas, même avec toute l'économie possible. Le premier but de notre congrégation est d'évangéliser les déshérités de ce monde, et notre devise est celle-ci : *Le Seigneur m'a envoyé pour évangéliser les pauvres.* Nous ne pouvons attendre les secours pécuniaires de tant de nos missionnaires occupés à l'évangélisation des tribus sauvages. Eux-mêmes manquent souvent du nécessaire pour le soutien de leurs œuvres et sont obligés de se recommander à la charité publique. Si encore nous n'avions que nos juniorats à soutenir, mais nous avons aussi nos noviciats et scolasticats, où nos futurs missionnaires passent sept années, à se préparer par l'étude et la prière aux fonctions du saint ministère. Ces établissements, il va sans dire, sont une lourde charge pour les missionnaires en disponibilité de service. Pour ces raisons, nous ne pouvons recevoir au juniorat que les jeunes gens dont les parents peuvent nous aider, au moins dans une certaine mesure. Il faut que les parents fournissent le trousseau de leurs enfants, et qu'ils l'entretiennent pendant tout le temps que ceux-ci passent au juniorat, c'est-à-dire, environ cinq ou six ans. En outre, ils doivent, selon qu'il est convenu avec eux, payer totalement ou partiellement le prix de la pension, lequel s'élève, pour les douze mois de l'année, à cent piastres. L'enseignement, les livres et articles de bureau sont donnés gratuitement.

Conditions d'admission.

Tout jeune homme qui se présente pour être admis au juniorat doit réunir les conditions suivantes :

1o Vouloir franchement devenir prêtre-oblat.

2o Etre affermi, selon l'âge, dans la pratique des vertus chrétiennes.

3o Avoir un caractère franc, droit, docile et généreux.

4o Etre doué d'un talent suffisant pour faire de bonnes études ecclésiastiques.

5o Jouir d'une bonne santé.

6o Posséder les connaissances qui peuvent s'acquérir dans les bonnes écoles (ce point est expliqué ailleurs).

7o Etre parfaitement libre du côté des parents.

8o Etre en état de couvrir une partie de ses frais.

Toutes les conditions énumérées ci-dessus doivent être considérées comme indispensables. Quant aux trois dernières, le temps peut amener des modifications et faire disparaître les obstacles.

Démarches à faire pour être admis au juniorat.

Quand un jeune homme désire entrer au juniorat, et croit réunir toutes les conditions mentionnées plus haut, il fera bien de découvrir son intention à son curé, ou à son confesseur, et de lui demander son avis. Il fera la même chose auprès de ses parents, qui, s'ils sont foncièrement chrétiens, ne pourront, sans de graves raisons, mettre obstacle à son généreux dessein.

Après ces premières démarches, si son confesseur et ses parents l'encouragent à poursuivre son projet, le jeune homme se mettra en communication avec le Supérieur du juniorat, et demandera lui-même son admission. En même temps, il fera connaître, autant que possible, qu'il remplit les conditions requises ; et il enverra un certificat de sa conduite, qui lui aura été remis par son curé, ou son confeseur, ainsi qu'un extrait de l'acte de son baptême. Il nous dira, après les avoir consultés, ce que ses parents sont disposés à faire pour lui, s'ils fourniront son trousseau et l'entretiendront pendant tout le temps de son séjour au juniorat, (cette condition est indispensable); enfin, s'ils sont prêts à payer totalement ou, au moins, partiellement le prix annuel de sa pension.

En lui répondant le Père Supérieur lui enverra, s'il le juge à propos, un sujet d'examen.

L'aspirant junioriste devra faire de son mieux, mais sans l'aide de personne, le travail qui lui sera demandé, et l'expédiera sans retard au Père Supérieur.

Après nous être rendu compte des connaissances que possède le candidat, nous lui ferons savoir quelle décision nous aurons prise relativement à son admission. Si nous décidons de l'admettre dans notre institution, nous enverrons à ses parents un papier d'engagement, qu'ils voudront bien remplir, signer et nous faire parvenir.

Si un aspirant-junioriste n'avait pas des parents suffisamment à l'aise pour payer sa pension, il serait bien à désirer qu'il trouvât un bienfaiteur, qui, en l'adoptant comme protégé, nous remettrait annuellement la somme de cent piastres. Nous sommes bien obligés de compter sur l'aide des parents, ou de quelques généreux protecteurs, pour recevoir dans notre établissement jusqu'à une centaine de junioristes. Laissés à nos propres ressources, il nous faudrait bien restreindre considérablement ce chiffre, que nous désirons atteindre, et refuser de recevoir bien des jeunes gens aptes à devenir d'excellents missionnaires. Nous recommandons tout paticulièrement ces bons jeunes gens aux âmes dévouées aux œuvres apostoliques, qui peuvent les secourir.

Œuvres des Oblats.

Avant d'entrer dans notre congrégation, même en qualité de junioriste, il convient de connaître nos œuvres, au moins d'une manière sommaire.

Les Oblats ont des œuvres multiples; ils en ont pour des aptitudes diverses. Pour ne mentionner que leur vaste champ d'actions renfermé dans les limites du Dominion Canadien, nous dirons qu'ils s'y occupent, les uns à donner des retraites dans les villes et les campagnes, dans les communautés religieuses et les maisons d'éducation. D'autres se livrent à l'enseignement, comme à l'université, au scolasticat et au juniorat d'Ottawa. D'autres encore exercent le ministère paroissial, comme à Saint Sauveur de Québec, à Saint Pierre de Montréal, à Notre-Dame de Grâce de Hull etc., etc.

Aux œuvres paroissiales de Maniwaki, Mattawa et Témiskamingue, nos pères ajoutent la desserte de certaines chapelles de mission, soit pour les blancs, soit pour les Indiens. En outre, pendant une partie de l'hiver, ces mêmes pères portent les secours religieux à un grand nombre d'ouvriers occupés à la coupe du bois dans nos grandes forêts.

Beaucoup de nos pères, enfin, se dévouent à l'évangélisation des blancs, des métis et des sauvages des immenses contrées du Manitoba, du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise.

Un religieux ne choisit ni le théâtre, ni le genre de ses travaux. Un missionnaire oblat doit être prêt à aller partout. En principe, son champ d'action n'a pas d'autres limites que celles du monde ; ce sont celles que Notre-Seigneur avait données aux premiers apôtres.

Nos supérieurs sont juges de nos aptitudes.

Nous pouvons bien, sans doute, leur dévoiler nos dispositions et nos inclinations ; il est même souvent utile de le faire ; mais, quand ils ont donné le mot d'ordre, il ne reste plus qu'à obéir. L'obéissance, c'est la vie du religieux, c'est, pour ainsi dire, tout le religieux.

La pratique de cette vertu féconde son action et son zèle, et lui est une source de consolation et un principe d'encouragement.

La Bannière de Marie Immaculée.

En vue de faire connaître l'œuvre qui nous occupe au juniorat et d'y intéresser le public, nous avons entrepris la publication annuelle de la **Bannière de Marie Immaculée.** Jusqu'à présent la petite revue, publiée en français et en anglais, a fait admirablement son chemin. Elle nous a attiré de nombreuses sympathies, et ce qui mieux est, elle a dirigé vers nous un certain nombre de bons jeunes gens après les avoir éclairés sur leur vocation. Tant que le public fera si bon accueil à notre modeste revue, nous nous ferons un devoir d'en poursuivre la publication. L'abonnement est fixé à vingt-cinq centins

par livraison annuelle. Outre l'intérêt que l'on peut trouver à lire la Bannière, en s'y abonnant on entre en participation aux bonnes œuvres, aux mérites etc., des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée. On a part, en particulier, à une messe célébrée par chacun des pères, et à une communion faite par les autres religieux et les élèves du juniorat, à chacun des mois de l'année.

Conclusion.

Nous souhaitons ardemment que ce livret fasse bien connaître au public canadien le Juniorat du Sacré-Cœur. A mesure que nous nous dévouons pour le succès de notre œuvre, nous l'aimons d'avantage, et nous nous sentons disposés à nous y dévouer avec une générosité encore plus grande. Avoir sous nos soins un nombreux essaim d'apôtres en formation, attendant de nous, après Dieu, ce qui doit les mettre en état de travailler activement au salut des âmes, n'y a-t-il pas là assez pour nous engager à mettre toute notre vie et tout notre être à leur service ?

Que Dieu nous donne d'être à la hauteur de notre mission, qu'il bénisse notre œuvre et la fasse prospérer !

Quant à vous, fervents catholiques qui lirez ces pages, vous qui avez à cœur le salut des âmes, nous vous demandons de nous aider à mener à bonne fin notre œuvre de santification, par vos prières et par tous les autres moyens à votre disposition.

CONNAISSANCES REQUISES

POUR ENTRER AU

JUNIORAT DU SACRE-CŒUR.

Entre les diverses conditions nécessaires, à l'admission d'un junioriste, nous désirons attirer spécialement l'attention sur le dégré de développement intellectuel jugé indispensable. Voilà pourquoi nous faisons plus bas l'exposé de ce qu'il faut connaître, soit lorsqu'on veut commencer immédiatement le cours classique, soit lorsqu'on doit passer une année dans la classe préparatoire.

Les enfants ou jeunes gens qui désirent entrer au juniorat des Oblats de Marie Immaculée, doivent, dans les circonstances ordinaires, avoir au moins treize ans et ne doivent pas dépasser un certain âge. Trop vieux, ils ne sont plus aptes à vaincre les difficultés d'un cours classique ; trop jeunes, ils ne peuvent guère donner des signes de vocation religieuse et sacerdotale sur lesquels on puisse compter ; de plus, on ne trouvera que bien rarement dans un âge plus tendre, la somme de connaissances suffisantes pour commencer un cours classique dans les conditions où se trouvent placés nos junioristes. Nous leur faisons suivre, en qualité d'externes, les classes de l'Université d'Ottawa. Or, dans cette université, l'enseignement des sciences naturelles et des hautes mathématiques occupe une large place. Les sciences exactes, en général, y sont mises sur le même pied que le latin et le grec comme moyen de développer l'intelligence de la jeunesse. Avec cela, on comprendra que la multiplicité des matières à apprendre, ajoutée au fait que le cours classique de l'Université d'Ottawa dure un an de moins que le cours classique dans les collèges de la province de Québec, et que l'enseignement s'y donne en anglais, oblige à une préparation plus grande et plus complète.

Les branches, formant la matière de la première année d'études, sont les suivantes : Eléments de la langue latine ; revue approfondie de la grammaire française et de la grammaire anglaise, avec analyse grammaticale et logique dans l'une et l'autre langue ; revue rapide des parties les plus difficiles de l'arithmétique commerciale ; explica-

tion détaillée et raisonnée de l'algèbre, depuis le commencement jusqu'aux équations simultanées inclusivement, et enfin notions générales sur la botanique. Il va sans dire que l'instruction religieuse tient la place qui lui convient. On a qu'à lire un tel programme pour se convaincre qu'il faut avoir treize ans, au moins, pour entreprendre une semblable tâche avec quelque espérance de succès.

Voici maintenant, en peu de mots, les études préliminaires supposées faites par tout aspirant au Juniorat. Elles sont nécessaires pour donner au jugement assez de maturité, et à l'intelligence le degré suffisant de connaissances. L'étude de la grammaire française doit avoir été assez complète pour que l'enfant ou le jeune homme puisse appliquer correctement les règles ordinaires du bon langage. La connaissance de l'analyse logique, quoique très-utile, n'est pas obligatoire. Quant à l'analyse grammaticale elle est absolument nécessaire, elle est, du reste suffisamment enseignée dans toutes les bonnes écoles de la province de Québec. Comme on suppose la connaissance de l'arithmétique commerciale, dont on ne fait à l'Université d'Ottawa qu'une simple revue, tout enfant ou jeune homme qui désire entrer au juniorat devra être en état de répondre à tout problème sur les fractions simples ou composées, sur les règles de proportion, d'intérêt, d'escompte ou de percentage. C'est-à-dire, en deux mots, que nous exigeons une étude soignée de l'arithmétique commerciale des Frères des écoles chrétiennes ou de toute autre équivalente, moins la tenue des livres.

En outre, il serait bien à désirer que l'aspirant au Juniorat connût assez l'anglais, pour le comprendre assez facilement et s'exprimer couramment dans cette langue, mais cela n'est pas toujours possible. C'est pourquoi nous nous bornons à demander qu'il sache lire l'anglais et le traduire à première vue ou a peu près, dans un livre de style ordinaire, et qu'ilpuisse l'écrire à la dictée sinon sans faute, au moins d'une façon assez intelligible pour pouvoir s'y reconnaître, rendu à l'étude.

Cela suppose qu'il a déjà étudié la grammaire anglaise jucqu'après la conjugaison des verbes.

En pratique, celui qui a parcouru avec succès les diverses classes d'une école commerciale est amplement préparé. Dans les cas ordinaires, ceux auxquels il manque seulement une année pour terminer leur cours commercial, le sont suffisamment.

Tout ce qui vient d'être dit de la préparation requise pour entrer au juniorat des Oblats regarde ceux qui doivent commencer immédiatement leur cours classique. En prévision du cas où la préparation sur le français et l'arithmétique serait à peu près celle mentionnée plus haut, tandis que l'anglais ferait presque complètement défaut, nous avons ouvert, à la maison même du juniorat, une classe préparatoire où nous recevrons un certain nombre d'enfants. Une année sera consacrée à les familiariser avec les principales difficultés de l'arithmé-

tique, et à leur faire acquérir la connaissance pratique de l'anglais dont ils auront besoin l'année suivante. Si une seule année ne devait pas suffire il serait inutile de demander son admission. Vu que les ressources dont nous disposons sont très modiques, cette classe n'a été établie qu'en faveur de ceux qui se trouveraient dans l'impossibilité absolue de se préparer autrement. Les nouveaux junioristes devraient demander leur admission le plus tôt possible, en Avril ou Mai par exemple, car il est probable que nous recevrons les aspirants avant les vacances. De plus, nous voulons avoir le temps et les moyens de constater si la préparation de chaque sujet est bien celle exigée. C'est pourquoi nous enverrons à chacun, comme matière d'examen, une série de questions auxquelles il devra se faire un devoir de conscience de répondre sans le secours de personne. Même après un examen jugé satisfaisant, les directeurs de l'établissement se réservent le droit de renvoyer un enfant qu'ils ne trouveraient pas suffisamment préparé.

N. B.—Pour toute information s'adresser au

Rév. Père Supérieur,

Juniorat du Sacré-Cœur,

Ottawa, Canada